

Code d'enregistrement (N° de permis SI-PMI) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois jour

Dépôt local du CISSS : \_\_\_\_\_

Localisation du dépôt SI-PMI (frigo) : \_\_\_\_\_

RAISON DE LA PERTE (voir verso) : \_\_\_\_\_

ID produit	VACCIN	FORMAT	QUANTITÉ (en doses)	NUMÉRO DE LOT	DATE DE PÉREMPTION
A800140	*Priorix (RRO)	fiole			
A8001841	*ProQuad (RRO-Var)	fiole			
A8000423	*Varivax III (Var)	fiole			
A8077291	Act-Hib (Hib)	fiole			
A800096	Adacel (dcaT)	fiole			
A8002082	Adacel-Polio (dcaT-VPI)	seringue			
A800211					
A8002111	Bexsero (Men-B)	seringue			
A8000961	Boostrix (dcaT)	seringue			
A8001886	Cervarix (VPH-2)	seringue			
A805272	Engerix-B (HB) 0,5 ml	seringue			
A8052701	Engerix-B (HB) 1 ml	fiole			
A80592019	Flulaval Tetra (Inf injectable)	fiole			
A80592027	Fluzone HD Quadrivalent (Inf injectable)	seringue			
A80592016	Fluzone Quadrivalent (Inf injectable)	fiole			
A8001883		seringue			
A8001884	Gardasil 9 (VPH-9)	fiole			
A8077293	Hiberix (Hib)	fiole			
A8068472	Imovax Polio (VPI)	seringue			
A8087681	Imovax Rage (Rage)	fiole			
A800234	Infanrix hexa (DCaT-HB-VPI-Hib)	seringue			
A8000622	Menjugate (Men-C-C)	seringue			
A807982	MMR II (RRO)	fiole			
A8000402	NeisVac-C (Men-C-C)	seringue			
A8002101					
A8002102	Nimenrix (Men-C-ACWY)	fiole			
A8000182	Pediacel (DCaT-VPI-Hib)	fiole			
A8000371	Pneumovax 23 (Pneu-P-23)	fiole			
A8000702	Prevnar 13 (Pneu-C-13)	seringue			
A8000704	Prevnar 20 (Pneu-C-20)	seringue			
A8002184	RotaTeq (Rota)	applicateur			
A800194	Synflorix (Pneu-C-10)	seringue			
A8028751	Td Adsorbées (dT)	fiole			
A808776	Tubersol (TCT)	fiole			
A800019	Twinrix adulte (HAHB)	seringue			
A8000291	Twinrix junior (HAHB)	seringue			
A8099952	Vaqa adulte (HA)	fiole			
A800012	Vaqa pédiatrique (HA)	fiole			

## ***Raison de la perte :***

- a. Firole ou seringue cassée
- b. Firole ou seringue contaminée
- c. Vaccins que la responsable régionale a demandé de détruire dans vos déchets biomédicaux après évaluation d'un bris de la chaîne de froid.
- d. Vaccin qui a été jeté car préparé et non administré.

Note: Une fiole multidose entamée et périmée selon les indications de conservation du PIQ, n'est plus considérée comme une perte peu importe le nombre de doses restantes dans la fiole. Vous devez détruire la fiole entamée et périmée dans vos déchets biomédicaux et vous n'avez pas à transmettre ce formulaire pour une saisie dans le SI-PMI.

## **Procédure de déclaration des pertes de vaccins**

(pour une perte à la suite d'un bris de la chaîne de froid, voir l'encadré ci-bas)

1. Remplir le formulaire en inscrivant :
  - ✓ le code d'enregistrement donné par la DSPublique;
  - ✓ la date à laquelle le formulaire est rempli;
  - ✓ le nom du dépôt local du CISSS;
  - ✓ le nom de la personne qui remplit le formulaire;
  - ✓ la raison de la perte;
  - ✓ la quantité de vaccins détruite dans vos déchets biomédicaux en nombre de doses;
  - ✓ le numéro de lot du vaccin détruit;
  - ✓ la date de péremption du vaccin détruit.
2. Acheminer le formulaire dûment rempli à la personne responsable de la saisie dans le SI-PMI de votre dépôt local.
3. Détruire les vaccins dans les déchets biomédicaux.

### **Procédure de déclaration de perte de vaccins à la suite d'un **bris de la chaîne de froid** :**

1. Remplir le formulaire (voir ci-haut).
2. Acheminer le formulaire à la DSPublique par courriel au [gpi.agence16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:gpi.agence16@ssss.gouv.qc.ca)
3. Détruire les vaccins dans les déchets biomédicaux.

☆ **NOTE** : Pour les vaccins périmés, veuillez utiliser le formulaire *Retour de vaccins périmés*.